



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 décembre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault..

CE-2016-1076

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE SAINTE-THÉRÈSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Sainte-Thérèse, dossier RS-16-213, comme illustré au plan numéro CRO-16-503 du 10 novembre 2016.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Sainte-Thérèse	Nord	À partir d'un point situé à 15 m à l'ouest de la rue Saint-François, sur une distance de 48 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 18 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril
Sainte-Thérèse	Nord	À partir de la rue Joseph-Baker Est, sur une distance de 37 m vers l'est	2 heures 7 h à 18 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-503 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-1077

**SOUSSION 2016 SP 263 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-  
CONSEILS - SERVICES MUNICIPAUX - BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, DU  
CORRIDOR RAPIBUS À HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT  
- DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de services municipaux, boulevard Alexandre-Taché, du corridor Rapibus à Hanson, pour un montant total approximatif de 160 859,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 octobre 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-020-07422	146 885,91 \$	Fonds dédié aux infrastructures - 15-3043 - HP - Boulevard Alexandre-Taché
04-13493	6 995,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 977,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1078

**SOUSSION 2016 SP 215 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE -  
PAVILLON D'ACCUEIL AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL  
D'AYLMER - JOSÉE LACASSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lapalme Rheault architectes et associés inc., 53, boulevard Saint-Raymond, bureau 200-A, Gatineau, Québec, J8Y 1R8, pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'un nouveau pavillon d'accueil au parc des Cèdres, pour un montant total de 295 176,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 octobre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-001-07423	36 171,62 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - Plan directeur
18-16009-002-07424	57 437,94 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - Infrastructure - Conception - PFT
18-16009-003-07425	175 925,60 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - Infrastructures - Avant-projet, plans et devis
04-13493	12 836,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 804,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1079**

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À PRÉSENTER LES PIÈCES REQUISES POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET DE CHANGEMENT DES POMPES DU POSTE DE POMPAGE MASSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été octroyé à la firme Amec Foster Wheeler par l'adoption de la résolution numéro CE-2016-784 du 21 septembre 2016 pour assister la Ville dans le cadre du projet de changement des pompes du poste de pompage Masson, incluant la préparation de plans et devis préliminaires et définitifs, les documents d'appel d'offres et les services durant la construction pour un montant total de 64 615,95 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de changement des pompes du poste de pompage Masson est assujéti à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer la demande d'autorisation au nom de la Ville auprès des autorités compétentes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet touche la modification d'un poste de pompage d'égout sanitaire comprenant une surverse et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ajouté dernièrement de nouvelles exigences concernant les rejets et les débordements lors de la présentation d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité:

- autorise la firme Amec Foster Wheeler, 300-120, rue Colonnade Sud, Ottawa, Ontario, K2E 7L5, à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant au projet de changement des pompes du poste de pompage Masson, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la même firme à présenter aux autorités concernées, à l'intérieur d'une période de 60 jours une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur ou un biologiste, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

**QUE** ce comité confirme son engagement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à :

- respecter les exigences de rejet et de débordement du poste de pompage Masson;
- mettre en œuvre le programme de suivi du poste de pompage Masson;
- transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et de retourner les fiches révisées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

**CE-2016-1080**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –  
RUE ARTHUR-QUESNEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES –  
RICHARD M. BÉGIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Arthur-Quesnel, dossier RS-16-211, comme illustré au plan numéro CRO-16-501 du 7 novembre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Arthur-Quesnel	Sud	Entre les rues Victor-Beaudry et Lionel-Renaud	7 h à 17 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-501 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2016-1081**

**REJET DE SOUMISSION - 2016 SI 222 - FOURNITURE DE COMPRESSEUR D'AIR  
DE DÉMARRAGE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé le 24 août 2016 un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de compresseur d'air de démarrage;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix n'est pas avantageux pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire propose un équipement dont les caractéristiques techniques excèdent les performances requises et dépassent largement les besoins de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SI 222 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2016-1082

**SOUSSION 2016 SI 236 - PEINTURE DE DÔMES D'ÉPAISSISSEURS, USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe P. F. Brisson Peinture inc, 55, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec J8Y 3S3, pour les travaux de peinture des dômes d'épaisseurs de l'usine d'épuration pour un montant total de 31 603,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 septembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15005-034-07421	28 857,91 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement de peinture et toit épaisseur
04-13493	1 374,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 370,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1083

**SOUSSION 2016 SI 226 - TRAVAUX CORRECTIFS SUR LES GÉNÉRATRICES ET LES RÉSERVOIRS DE CARBURANT DIESEL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 août 2016, un appel d'offres sur invitation pour les travaux correctifs sur les génératrices et les réservoirs de carburant diesel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres prévoit deux sections pour deux types de travaux (groupe électrogène et équipement pétrolier) et que ces derniers constituent deux contrats distincts;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que les prix ne sont pas avantageux pour la Ville et excèdent les disponibilités budgétaires pour la section 2, Équipement pétrolier;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la soumission reçue pour la section 2, Équipement pétrolier dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SI 226 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun et prend note de la délégation de pouvoir numéro 142042 adjugeant un contrat à la firme Service et Construction Mobile Itée au montant de 12 854,21 \$ incluant les taxes.

Adoptée

**CE-2016-1084**

**SOUSSION 2016 SP 260 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES TOURS DE REFROIDISSEMENT À L'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Chem-Aqua, une division de NCH Canada inc., 253, rue Orenda, Brampton, Ontario, L6T 1E6, pour la fourniture des programmes d'entretien et de maintien de la qualité de l'eau, selon la section A, pour un montant total de 13 184,76 \$ incluant les taxes, et le service d'entretien régulier et maintien de la qualité de l'eau, selon la section B, pour un montant total approximatif pour trois ans de 102 571,08 \$ incluant les taxes, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 novembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Pour la section B, le contrat sera d'une durée de trois ans à compter du 8 avril 2017 avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle de deux années. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2017 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1085**

**SOUSSION 2016 SP 056 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - 2017-2018 - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX ET PARTICULIÈREMENT LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

De plus, la Division de l'approvisionnement est autorisée à mettre à jour, lorsque requis, cette liste.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2017 et de 2018 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1086** **SOUSSION 2016 SP 232A - LOCATION DE RÉTROCAVEUSE ET DE MARTEAU HYDRAULIQUE SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location de rétrocaveuse et de marteau hydraulique sans opérateur nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, en tenant compte des prix et de la disponibilité des équipements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 septembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur à partir de la date d'adjudication, et ce, pour une durée de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2017, 2018 et 2019 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1087** **SOUSSION 2016 SI 227 - ACHAT DE PEINTURE EN AÉROSOL ET DE MATÉRIEL SPÉCIALISÉS POUR LE GRAFFITI - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme MTN Canada inc., 2817, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2K 1X5, pour la fourniture de peinture en aérosol et de matériels spécialisés pour le graffiti incluant la peinture en aérosol à base d'eau (option A), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur trois ans de 32 147,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 octobre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71129-635 - Programme de gestion tags et graffitis – Peinture, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2019, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1088

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE - 31 DÉCEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront derrière le Musée canadien de l'histoire dans le cadre du lancement des festivités pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne organisées par le ministère du Patrimoine canadien et la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues, soit les salaires des policiers, sont de la responsabilité de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture de certaines rues dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne, à savoir :

- Le 31 décembre de 8 h à 24 h ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier de 0 h à 2 h :
  - Boulevard des Allumettières entre la rue Laurier et le pont Alexandra;
  - La bretelle d'accès vers le pont Alexandra;
- Le 31 décembre de 20 h à 24 h ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier de 0 h à 2 h :
  - Rue Laurier entre la rue Victoria et le boulevard des Allumettières.

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des autobus d'OC Transpo, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne, le tout selon le plan numéro CRO-16-518 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée



CE-2016-1089

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE NUISANCE SONORE POUR LA PRODUCTION DE NEIGE ENTRE 23 H ET 7 H DANS LE CADRE DU BAL DE NEIGE DU 27 DÉCEMBRE 2016 AU 20 JANVIER 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité qui crée la nuisance se tiendra au maximum du 27 décembre 2016 au 20 janvier 2017 dans le cadre de la 39<sup>e</sup> édition de Bal de neige;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se tient au parc Jacques-Cartier du côté de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact sonore devrait être de faible intensité pour la population locale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Division des fêtes et festivals de la Ville de Gatineau, à produire de la neige artificielle 24 heures sur 24 du 27 décembre 2016 au 20 janvier 2017.

Adoptée

CE-2016-1090

**FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA 39<sup>e</sup> ÉDITION DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER - 3 AU 20 FÉVRIER 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la 39<sup>e</sup> édition de Bal de Neige se déroulera du 3 au 20 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est parmi les sites favoris des participants avec près de 200 000 visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- la fermeture de la rue Laurier, entre le boulevard Allumettières et la rue de Verdun ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates et heures suivantes :
  - Les samedis 4, 11 et 18 février, les dimanches 5, 12 et 19 février et le lundi 20 février 2017 (journée de la famille en Ontario), de 9 h à 18 h;
- la fermeture de la rue Laurier, entre la rue Saint-Étienne et la rue de Verdun, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates et heures suivantes :
  - Les lundis 6 et 13 février, les jeudis 9 et 16 février et les vendredis 3, 10 et 17 février de 9 h à 16 h
- l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la rue Saint-Étienne, entre la rue Laurier et la rue Notre-Dame-de-l'île et sur la rue de Verdun, entre la rue Laurier et Notre-Dame-de-l'île, aux dates et heures suivantes :
  - Du vendredi 3 au lundi 20 février inclusivement sauf les mardis 7 et 14 et les mercredis 8 et 15 février de 8 h 30 à 18 h.

- l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la rue Notre-Dame-de-l'île, entre la rue Elisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières à la date suivante :
  - Le lundi 20 février 2017
- les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo à tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur aux dates suivantes :
  - Du 3 au 20 février 2017

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidants touchés par ces fermetures de rues ainsi qu'aux clients de l'Hôtel Best Western par la rue Saint-Étienne.

La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et Patrimoine Canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2016.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-71511 – Bal de neige.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1091**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-44 POUR UN MONTANT TOTAL DE 840 130,23 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant de 840 130,23 \$ pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1092**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-45 POUR UN MONTANT TOTAL DE 354 660,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 NOVEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 d'un montant de 354 660,35 \$ pour la période du 3 au 9 novembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1093**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 43**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 40 ainsi que la liste des embauches numéro 43 :

<b>Numéros des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	31 334,95 \$	14 au 18 novembre 2016
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	780 652,22 \$	14 au 18 novembre 2016
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	5 280,91 \$	14 au 18 novembre 2016
Liste des embauches numéro 43	Embauches de personnel temporaire	382 597,81 \$	6 au 12 novembre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1094**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 POUR UN MONTANT TOTAL DE 538 400,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 NOVEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant total de 538 400,35 \$ pour la période du 10 au 16 novembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1095**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 47, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 44**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 47, la liste des réquisitions numéro 41 ainsi que la liste des embauches numéro 44 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	10 306,05 \$	21 au 25 novembre 2016
Liste PD numéro 47	Pièces de comptes à payer	466 475,35 \$	21 au 25 novembre 2016
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	11 049,51 \$	21 au 25 novembre 2016
Liste des embauches numéro 44	Embauches de personnel temporaire	292 377,33 \$	13 au 19 novembre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1096**     **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES HABITATIONS NOUVEAU DÉPART - 163-165, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Habitations Nouveau Départ a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé aux 163-165, boulevard Maloney Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Les Habitations Nouveau Départ pour l'immeuble situé aux 163-165, boulevard Maloney Ouest.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**CE-2016-1097**

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE ACTU-ELLE - 501, RUE DES PINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Le Centre Actu-Elle a obtenu, le 27 août 2007, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 501, rue des Pins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Le Centre Actu-Elle a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 501, rue des Pins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Le Centre Actu-Elle pour l'immeuble situé au 501, rue des Pins.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**CE-2016-1098**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-47 POUR UN MONTANT TOTAL DE 230 640,94 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 NOVEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-47 d'un montant de 230 640,94 \$ pour la période du 17 au 23 novembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1099

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - MONSIEUR LOUIS GARANT, ÉVALUATEUR AGRÉÉ - FIRME GROUPE SERVITECH INC. - REPRÉSENTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'évaluation désire retenir les services de monsieur Louis Garant, É.A., de la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3.0.2 prévoit qu'un contrat de services professionnels doit être adjudgé conformément au règlement prévu à l'article 573.3.0.1 concernant le contrat de services professionnels sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie un contrat à monsieur Louis Garant, É.A., de la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour représenter la Ville de Gatineau à titre d'expert devant le Tribunal administratif du Québec et autorise le trésorier à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-411 – Évaluation – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1100

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME ACCÉO SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme ACCÉO Solutions inc. pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion des inventaires et la gestion préventive de la flotte des véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme ACCÉO Solutions inc. seront échus à compter du 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme ACCÉO Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme ACCÉO Solutions inc., 6100-75, rue Queen, Montréal, Québec, H3C 2N6, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 230 317,95 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service de l'informatique à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants en 2017 :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-12100-555	66 149,27 \$	Cour municipale – Entretien des logiciels
02-13310-555	9 824,88 \$	Finances – Entretien des logiciels
02-30810-555	13 661,08 \$	Ateliers mécaniques – Entretien des logiciels
02-70030-555	117 981,34 \$	Gestion des inscriptions – Entretien des logiciels
04-13493	10 016,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 685,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1101**

**PROTOCOLE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour culturel ESTAcade est un partenaire important de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la mauvaise température lors de la tenue de l'édition 2016 de Buckingham en Fêtes a engendré des pertes financières considérables pour le Carrefour culturel ESTAcade;

**CONSIDÉRANT QUE** ces pertes financières essentiellement dues à Buckingham en Fêtes exposent le Carrefour culturel ESTAcade à une certaine précarité financière au niveau du flux monétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour culturel ESTAcade a multiplié les démarches auprès de ces différents partenaires afin de conclure des ententes et solliciter des contributions financières;

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour culturel ESTAcade a sollicité la Ville dans le but de les aider en cette période de turbulence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par le biais des budgets discrétionnaires des conseillers des secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, messieurs Marc Carrière et Martin Lajeunesse désirent soutenir le Carrefour culturel ESTAcade et verser une subvention additionnelle en vue de bonifier l'offre de service dans l'est de la ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Carrefour culturel ESTacade, établissant les conditions d'octroi de l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à puiser au budget discrétionnaire du conseiller monsieur Marc Carrière, la somme de 25 000 \$ et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à puiser au budget discrétionnaire du conseiller monsieur Martin Lajeunesse, la somme de 5 000 \$ et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer un paiement de 30 000 \$ au Carrefour culturel ESTacade, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Buckingham.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le protocole d'entente faisant partie de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	25 000 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement - Subventions
02-79948-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1102

**SOUMISSION 2016 SI 277 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION ET DES SYSTÈMES D'INCENDIE AU CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Cosmel Corp., 178, boulevard Gréber, bureau 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de mise aux normes de la ventilation et des systèmes incendie au centre de récupération et de transbordement, pour un montant total de 38 516,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14024-015-07426	35 170,81 \$	Mise aux normes de bâtiments du centre de récupération et de transbordement - Honoraires professionnels
04-13493	1 675,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 670,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1103 SOUMISSION 2016 SI 251 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX - SAISON 2017 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture et la livraison de végétaux – Saison 2017, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 3 octobre 2016, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

- Les serres France Bélanger S.E.N.C., 16580, 22<sup>e</sup> Rue, Mirabel, Québec, J7J 2C3, pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles, selon la section A, pour un montant approximatif de 13 377,73 \$ incluant les taxes;
- Planterra ltée, 2275, chemin Saint-François, Dorval, Québec, H9P 1K3, pour la fourniture et la livraison de plantes tropicales, selon la section B, pour un montant approximatif de 3 745,89 \$ incluant les taxes;
- Les Jardins Michel Corbeil inc., 961, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, Québec, J7R 4K3, pour la fourniture et la livraison de vivaces, selon la section C, pour un montant approximatif de 9 576,27 \$ incluant les taxes;
- Vivaces Outaouais, 47, rue de Mougins, Gatineau, Québec, J8T 7P, pour la fourniture et la livraison d'arbustes, selon la section D, pour un montant approximatif de 3 207,97 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de l'année 2018 les montants nécessaires pour donner suite au renouvellement de la section A.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-628-07427	27 309,86 \$	Horticulture et arboriculture – Producteur d'horticulture
04-13493	1 300,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 297,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1104

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE ROSS & ANGLIN LTD À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT BOYCE SITUÉ À L'EST DU BOULEVARD LORRAIN SUR LE BOULEVARD SAINT-RENÉE EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Ross & Anglin Ltd doit réaliser la réfection de la pile centrale du pont Boyce située à l'est du boulevard Lorrain sur le boulevard Saint-Renée Est dans le cadre du contrat 12-022 et adjugé par la résolution numéro CE-2016-688 du 31 août 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ces travaux, la compagnie Ross & Anglin Ltd doit démolir et reconstruire partiellement la pile en rivière en plusieurs phases;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis durant toute la durée de ces travaux de démolition de maintenir la circulation en alternance sur le boulevard Saint-Renée Est afin de réduire les charges sur la structure;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Ross & Anglin Ltd a soumis une procédure de réparation qui nécessite la réalisation de certains travaux les dimanches des mois de novembre et décembre 2016 et, si requis, en janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la compagnie Ross & Anglin Ltd à réaliser des travaux de réfection sur la pile centrale du pont Boyce, située à l'est du boulevard Lorrain sur le boulevard Saint-Renée Est, de 7 h à 19 h le dimanche, durant potentiellement les trois prochains mois (à l'exclusion du 25 décembre 2016 et 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui sont des jours fériés).

Adoptée

CE-2016-1105

**SOUMISSION 2016 SI 271 - CENTRE D'ENTRAIDE EDNA-CHARENTE - TRAVAUX DE DÉMOLITION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ), 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour les travaux de démolition des bâtiments situés au 279, rue McPike, dans le secteur de Buckingham, pour un montant total approximatif de 36 102,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 novembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15019-002-07428	32 966,07 \$	Démolition du 7, chemin de Bellechasse et du 279, rue McPike -15-2002 - Démolition sur la rue McPike
04-13493	1 570,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 566,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1106

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2016-1053 DU 30 NOVEMBRE 2016 - ENTENTE DE RÈGLEMENT - L'UNIQUE ASSURANCES INC. (LA CAPITALE GROUPE FINANCIER INC.) - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF LE LONG DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-1053 du 30 novembre 2016, acceptait le règlement global avec l'Unique assurances générales inc. (La Capitale Groupe financier inc.), dans le cadre du contrat d'aménagement d'un sentier récréatif le long du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution autorise le trésorier à procéder à l'émission du chèque d'un montant de 280 000 \$ incluant les taxes, à l'Unique assurances générales inc. (La Capitale Groupe financier inc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du chèque prévu au règlement global est de 280 000 \$ plus les taxes, ce qui représente un montant total de 321 930 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie les derniers paragraphes des résolus par ce qui suit :

- Le trésorier est autorisé à procéder à l'émission du chèque d'un montant de 321 930 \$ incluant les taxes, à l'Unique assurances générales inc. (La Capitale Groupe financier inc.), et ce, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des infrastructures. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.
- Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-000-62602	61 980,89 \$	Retenues sur contrat
18-12013-001-07361	237 368,19 \$	Sentier récréatif de la Cité-des-Jeunes
04-13493	14 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 965,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13495	(2 695,41 \$)	TPS à recevoir - Ristourne non-exigible
04-13594	(2 688,67 \$)	TVQ à recevoir - Ristourne non-exigible

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1107

**SOUSSION 2016 SP 275 - ENNEIGEMENT DE LA PENTE DE GLISSE ET MISE EN FORME DES CORRIDORS DE GLISSE - CENTRE DE PLEIN AIR HÉLÈNE-LAROCHELLE - PARC DU LAC-BEAUCHAMP - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Snö Innovation inc., 550, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0G6, pour l'enneigement de la pente de glisse et la mise en forme des corridors de glisse au Centre de plein air Hélène-Larochelle au parc du Lac-Beauchamp, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 126 587,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71360-519-07429	38 005,47 \$	Parc du Lac-Beauchamp et du Lac Leamy - Autres locations
04-13493	1 810,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 805,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1108

**SOUSSION 2016 SP 189 - ADMINISTRATION DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES POLICIERS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme SSQ Groupe financier, Société d'assurance-vie inc., 1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200, Longueuil, Québec, J4K 0B9, pour l'administration du régime d'assurance collective des policiers 2017-2021, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 octobre 2016, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection conformément à la grille d'évaluation et au comité de sélection autorisé à la résolution numéro CE-2016-792 du 21 septembre 2016, pour un montant total approximatif pour cinq ans de 14 024 510,07 \$ incluant la taxe de 9 % applicable.

Le contrat octroyé à la SSQ Groupe financier sera d'une période maximale de 60 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021. À l'exception des couvertures de soins médicaux et de soins dentaires pour lesquelles des hausses maximales prédéterminées ont été fixées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les taux des autres couvertures sont garantis pour une période de 24 mois soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Lors du renouvellement annuel des trois années subséquentes, donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les variations de taux des couvertures de soins médicaux et de soins dentaires seront déterminées en fonction de l'expérience.

Pour les autres couvertures, la méthode de tarification sera un pourcentage d'augmentation exprimée par rapport à la tarification de la deuxième année, en tenant compte de hausses maximales soumises par la SSQ Groupe financier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2017 à 2021 les fonds nécessaires à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1109** **SOUMISSION 2016 SI 309 - LOCATION AVEC OPÉRATEUR DE TROIS DÉBITMÈTRES PORTATIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Avizo Experts-conseils, 1125, rue de Cherbourg, Sherbrooke, Québec, J1K 0A8, pour la location avec opérateur de trois débitmètres portatifs pour un montant de 49 899,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 novembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-015-07439	45 564,57 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Installation des compteurs
04-13493	2 170,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 164,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1110** **ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AUX DOSSIERS DE RÉÉVALUATIONS ET RECLASSIFICATIONS DES POSTES COLS BLANCS 2007-2011**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans les dossiers de réévaluations et reclassifications des postes cols blancs 2007-2011 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville à poursuivre les représentations devant les tribunaux dans ces litiges;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité poursuive les mandats de monsieur François Bastien de la firme Antéa et de M<sup>e</sup> Jean Barrette, arbitres de griefs et autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans les dossiers de réévaluations et reclassifications des postes cols blancs 2007-2011 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à ces fins seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines - Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1111**

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN BÉLISLE À TITRE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC, ÉGOUTS ET DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Sylvain Bélisle au poste de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable des opérations.

Le salaire de monsieur Sylvain Bélisle sera celui de la classe 2, échelon 5 de la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Sylvain Bélisle occupe un poste de contremaître de façon intérimaire depuis plus de 12 mois, la période d'essai est donc complétée. La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Monsieur Sylvain Bélisle sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Administration - Service des travaux publics – Administration – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2016.

Adoptée

**CE-2016-1112**     **FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - SALARIÉS AQUATIQUES**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié peut se déclarer non disponible pour une période maximale de deux sessions consécutives, incluant la période estivale et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 112808 et 113753 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 112808 et 113753.

Adoptée

**CE-2016-1113**     **SUSPENSION DE TROIS MOIS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 109167**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l'employé;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la suspension de trois mois sans traitement de l'employé numéro 109167. Cette suspension est assujettie à une mesure administrative interdisant l'employé numéro 109167 d'accéder à un poste d'opérateur à l'eau potable.

Adoptée

**CE-2016-1114**     **RÉÉVALUATION DE LA FONCTION D'OPÉRATEUR III, PROJETS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la convention collective intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN le 10 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 27.06 de la convention collective prévoit un mécanisme annuel de réévaluation de poste;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à cet article, l'employé occupant la fonction d'opérateur III, Projets a déposé une demande de réévaluation;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, il appert qu'un ajustement de la classe salariale soit requis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'ajuster la classe salariale de la fonction d'opérateur III, Projets à la classe 8 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau, rétroactivement au 15 septembre 2016.

Le salaire des employés ayant occupé cette fonction sera ajusté à la classe 8 rétroactivement à cette date.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été 2 décembre 2016.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif